



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Division AÖL



Conservation des espèces: objectifs et besoins

« La biodiversité, ça vaut le coup ! » 9 nov. 2018



Espèces et milieux prioritaires au niveau national

**Objectif 3 de la Stratégie Biodiversité Suisse:
D'ici à 2020, l'état de conservation des
espèces prioritaires au niveau national est
amélioré et leur extinction est enrayée dans
toute la mesure du possible. [...]**

- La Confédération met l'accent sur la conservation des espèces indigènes notoirement menacées, à l'égard desquelles la Suisse porte une responsabilité particulière et dont la conservation requiert des actions urgentes.
 - **Liste des espèces prioritaires au niveau national**



Liste des espèces et milieux prioritaires au niveau national



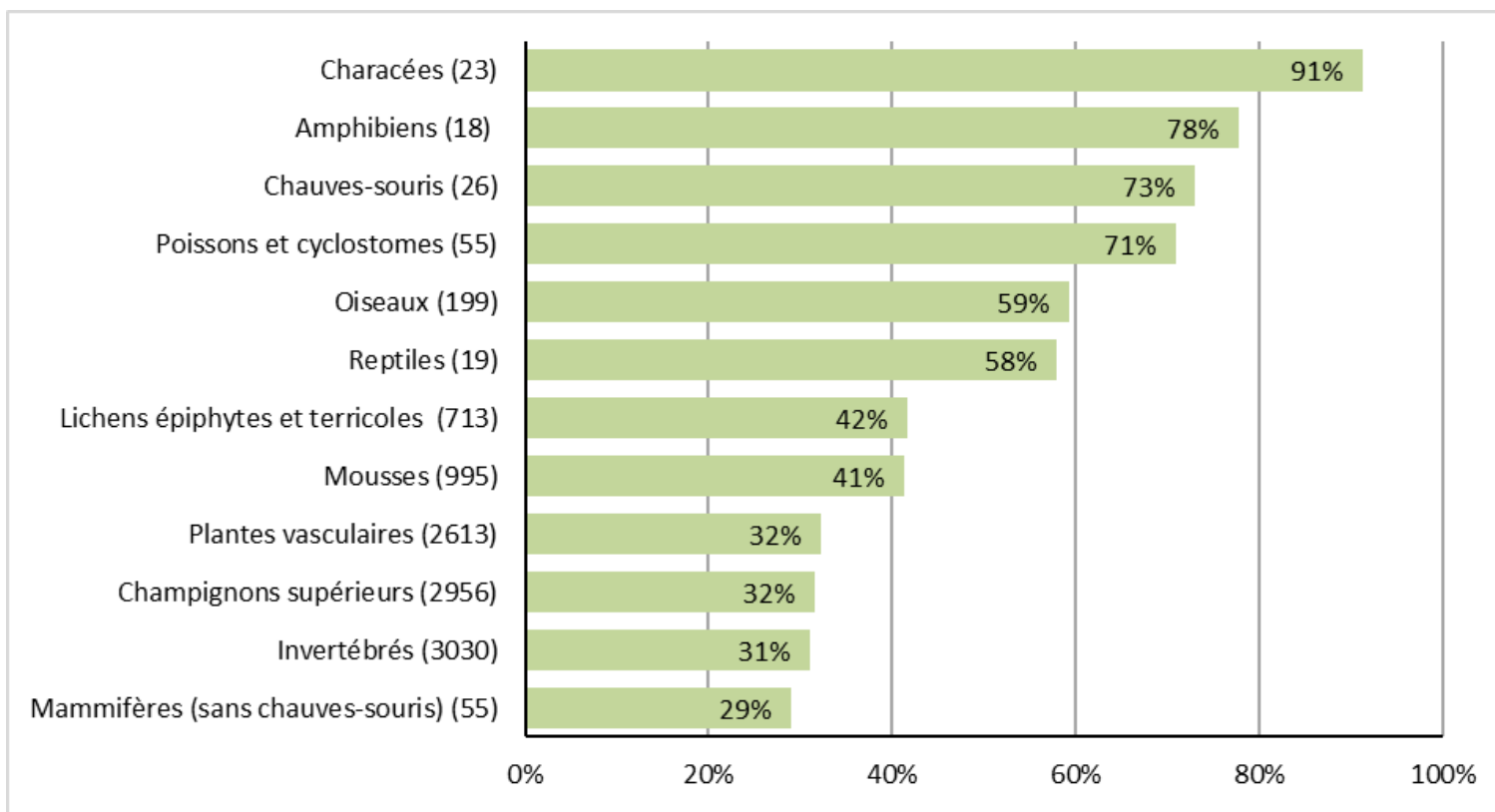
- Nouvelle publication en cours de finalisation :
- Actualisation de la liste des espèces prioritaires au niveau national (notamment prise en compte des dernières listes rouges publiées)
 - Liste des milieux prioritaires au niveau national

Nouvel instrument



Liste des espèces prioritaires au niveau national

- 3665 espèces prioritaires, soit 34% des espèces évaluées





Plan d'action SBS

4.1.4 Assurer la conservation spécifique d'espèces prioritaires au niveau national

Sur la base du Plan de conservation des espèces en Suisse, la Confédération élabore des plans d'action portant sur les espèces prioritaires au niveau national. Les cantons s'appuient sur ces plans d'action pour concevoir et mettre en œuvre des mesures de conservation adaptées à leurs régions. Les services de conseil nationaux sont développés et complétés par des services de conseil régionaux. De plus, la formation de spécialistes des espèces est encouragée.

- Le PA SBS doit être précisé pour pouvoir être mis en œuvre
 - Plan de conservation des espèces en Suisse



Plan de conservation des espèces en Suisse

Objectifs :

- Identifier des lacunes de la mise en œuvre et proposer comment y remédier
- Définir et prioriser les mesures nécessaires à la conservation des espèces au niveau national dans les différentes politiques
- Clarifier les rôles des acteurs pour la mise en œuvre



Exemple 1



Azuré des paluds - Dunkler Moorbläuling / *Maculinea nausithous* Liste rouge : EN / Priorité : 2
Molinion classé en zone à bâtir



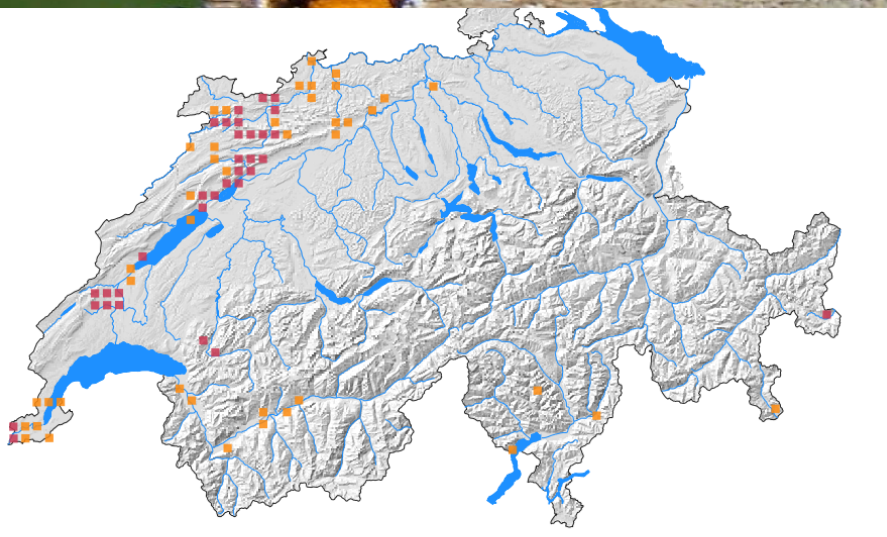
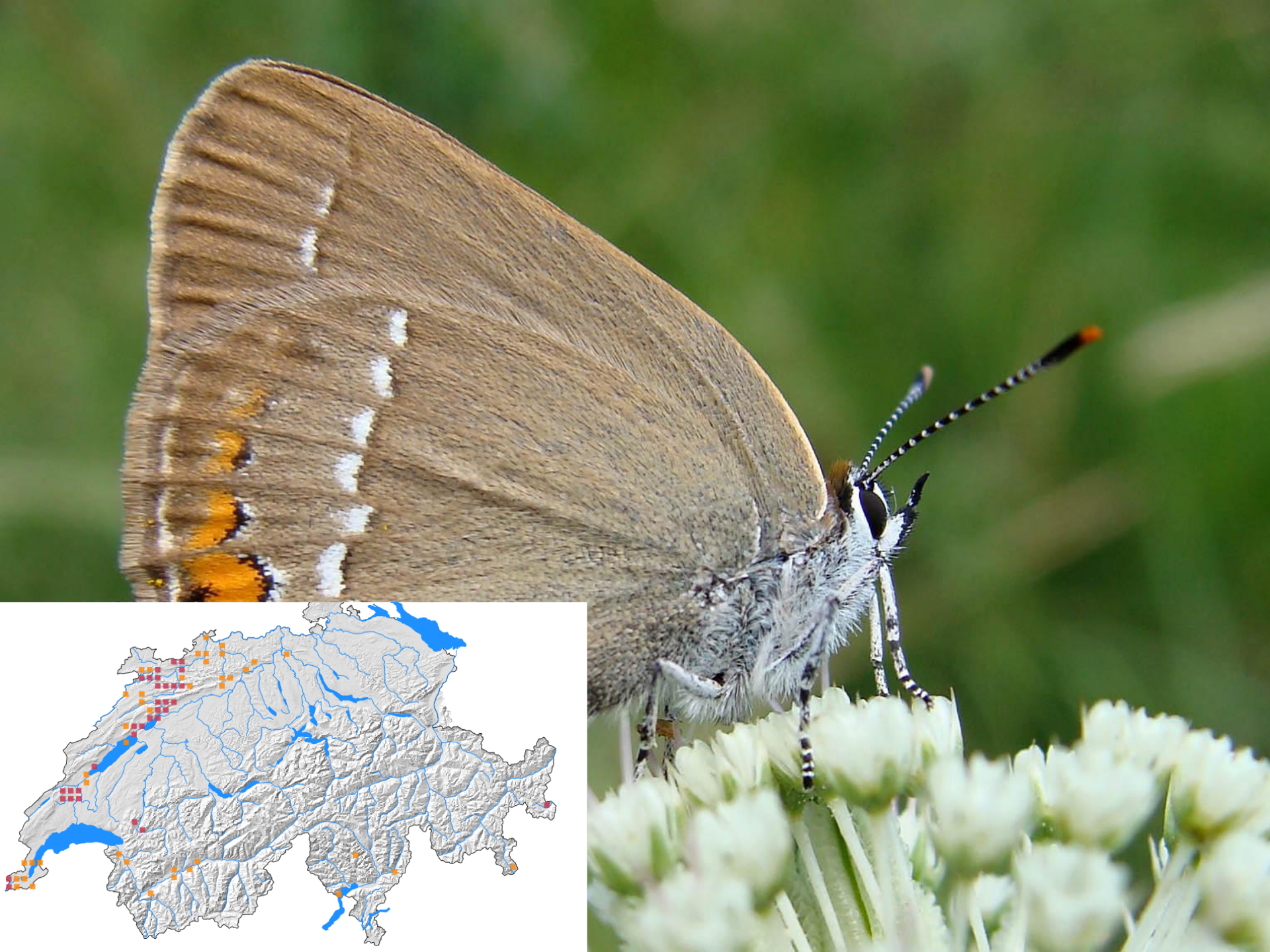
Exemple 2



Thécla de l'Amarel - Kleiner Schlehen-Zipfelfalter *Satyrium acaciae*

Liste rouge : EN / Priorité : 3

Pâturage extensif – unique site connu dans le versant Nord des Alpes





Conservation des espèces en Suisse

Art. 18 LPN: La disparition d'espèces animales et végétales indigènes doit être prévenue par le maintien d'un espace vital suffisamment étendu (biotopes), ainsi que par d'autres mesures appropriées.





Points forts pour la conservation des espèces en Suisse

Conservation des espèces en Suisse:

- via les milieux (sur tout le territoire)
 - Combler les lacunes dans la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles
 - Clarifier les responsabilités pour les milieux aux interfaces des politiques sectorielles (lisières, zones tampons, bord de cours d'eau)
- via les aires protégées
 - Éviter de perdre des NPA dans les biotopes d'importance nationale, régionale ou locale
- via des plans d'action pour des espèces ayant des exigences similaires (guilde) ou pour des espèces individuelles



Points forts pour la conservation des espèces en Suisse

Amélioration

- du flux de données et d'information
- de la mise en œuvre au niveau régional et local
- du contrôle d'efficacité



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Division AÖL

Merci pour votre attention



« La biodiversité, ça vaut le coup ! » 9 nov. 2018

Foto: © Yannick Chittaro